un patrimoine naturel majeur, mais mettrait également en péril la pérennité de la biodiversité des autres pelouses.

Une concertation pour un conflit d'usage

Face à ces constatations et pour répondre à la question de la faisabilité de la mise en viticulture de ce coteau, le Préfet de l'Aisne a lancé une vaste étude pour recenser la biodiversité de ce site et des autres pelouses calcaires du Sud de l'Aisne. Cette étude est supervisée par un comité de pilotage réunissant à la fois les associations de protection de la nature, les propriétaires, les viticulteurs, les élus et tous les autres acteurs du secteur.

Cette étude a démontré la très grande valeur patrimoniale de la biodiversité du coteau de Chartèves et de son rôle primordial dans un réseau naturel de coteaux calcaires situé au sud de l'Aisne. Une dernière réunion a eu lieu le 13 juillet 2011 dans la continuité de la concertation lancée par le Préfet en 2009.

Suite à cette dernière réunion, des solutions ont été proposées sur des bases scientifiques dont la mise en réserve de 50% de la zone AOC et donc la mise en culture du reste du coteau. Il était même proposé par le Préfet de l'Aisne d'établir un calendrier resserré pour répondre aux exigences règlementaires et mettre en place une réserve naturelle régionale et une zone viticole.

Quelle est la suite ?

Or, depuis cette dernière réunion, nous constatons que le processus de concertation ne semble plus avancer. Picardie Nature regrette vivement cette situation stagnante qui ne rend pas service à la conservation du site et ne répond pas à la question de l'extension de la viticulture sur les derniers coteaux calcaires du Sud de l'Aisne. Picardie Nature considère que c'est l'ensemble du coteau qui doit être protégé afin de préserver ce qui reste de biodiversité. Cependant il semble que les propriétaires restent arc-boutés sur une position de blocage qui dessert une profession et va à l'encontre de l'intérêt général.

C'est pourquoi Picardie Nature a demandé au Préfet de l'Aisne de réunir à nouveau le comité de pilotage afin de reprendre les travaux lancés ces dernières années.

L'Appel des 3000

La lutte pour la préservation du Coteau de Chartèves figure parmi les combats emblématiques de «L'Appel des 3000» associations de protection de la nature et de l'environnement de France Nature Environnement. Cet «Appel des 3000» invite les candidats à la présidentielle de 2012 à s'engager sur la voie d'un Contrat environnemental.

• Manifestation à Abbeville contre le projet d'élevage hors sol de 1000 vaches : Une mobilisation réussie !

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement



Le samedi 18 février, l'association NOVISSEN, créée par des habitants de Drucat opposés à l'implantation d'une « usine à vaches », avait

organisé une manifestation à Abbeville.

Un millier de manifestants (850 selon la police) se sont ainsi retrouvés pour affirmer leur opposition à ce projet démesuré.

En tête du cortège se trouvait le maire de Drucat, soutenu par son conseil municipal et opposé depuis le début à ce projet. Outre des familles de Drucat et des communes environnantes, adhérentes de NOVISSEN, des militants d'associations de protection de l'environnement, de défense du bien-être animal, des représentants du monde agricole et des partis politiques avaient fait le déplacement : Picardie Nature bien sûr, L214, la fondation Brigitte Bardot, la Confédération Paysanne, Europe Ecologie – les verts.



Sur la place de l'Hôtel de Ville, des élus et des responsables associatifs ont pu s'exprimer et faire valoir leurs arguments respectifs et complémentaires contre ce projet (lire l'intervention du président de Picardie Nature).

A ce jour le préfet de la Somme n'a pas encore pris sa décision. Il l'a même reportée à la fin du mois d'avril. Une délégation de l'association NOVISSEN doit le rencontrer prochainement.

Intervention du Président de Picardie Nature, Patrick THIERY, à la tribune

Picardie Nature, association régionale de protection de l'environnement, apporte son soutien depuis le début à l'association NOVISSEN parce qu'elle défend l'intérêt général et qu'elle a très bien posé le problème : nous sommes devant un choix de société.

Le projet d'élevage industriel hors sol du groupe RAMERY va à l'encontre d'un développement durable qui s'appuie sur les 3 piliers que vous connaissez sans doute : économie - social – environnement :

C'est une économie rurale locale qui risque d'être fragilisée, ici comme ailleurs en Picardie, si de telles installations voient le jour !

Il faut avoir une approche sociale visant à maintenir, dans les campagnes, des familles d'éleveurs, en portant une attention aux petites et moyennes exploitations en difficulté. La financiarisation de l'agriculture les fera disparaître !

Il faut préserver l'environnement par le maintien des pâtures et des surfaces enherbées, en préservant la ressource en eau. Avec l'élevage hors sol proposé par le groupe RAMERY, plus besoin de pâtures mais davantage de maïsiculture utilisatrice de pesticides.

Je voudrais m'adresser aux élus d'Abbeville et des environs ainsi qu'au préfet. Nul doute qu'ils nous écoutent.

Nous n'avons pas besoin d'amener par avion des décideurs locaux visiter une ferme modèle en Allemagne, comme l'a fait M. Ramery pour les convaincre.

Regardez-nous ! Aujourd'hui nous portons tous, avec force et sincérité, un véritable plaidoyer pour l'intérêt général et la préservation de notre environnement.

Le message est clair : nous vous demandons de ne plus soutenir le projet industriel du groupe RAMERY et de ne pas délivrer d'autorisation.